

*Mercantile Bank*? En ce cas, quelle est la teneur de ces instances et qu'a-t-il répondu?

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Non, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre a-t-il été informé que le gouvernement américain pourrait prendre des mesures de représailles contre les organisations canadiennes?

**L'hon. M. Gordon:** Non, monsieur l'Orateur.

[Français]

### RADIO-CANADA

LE FILM «EVERY SECOND CAR»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency):** Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État?

Le réseau anglais de Radio-Canada doit-il présenter à nouveau le film de l'Office national du film intitulé *Every second car*, tendant à promouvoir la sécurité dans la construction de l'automobile?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur le président, on m'informe que ce film sera présenté de nouveau aujourd'hui même.

**M. Marcoux:** Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le gouvernement a-t-il l'intention de demander à l'Office national du film de faire traduire le texte de ce documentaire, car la Société Radio-Canada aurait grand intérêt à présenter ce film sur le réseau français?

**L'hon. M. Lamontagne:** Il me fera plaisir de transmettre cette requête au commissaire de l'Office national du film.

### L'HYMNE NATIONAL

QUESTION RELATIVE À SON ADOPTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur le président, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

Étant donné qu'un drapeau national et un hymne national nous avaient été promis dans les deux ans suivant l'avènement au pouvoir du parti libéral et que ce délai est expiré depuis plus de deux mois; étant donné qu'il n'y a au *Feuilleton* aucune mesure indiquant le désir du gouvernement de proposer l'adoption d'un hymne national aux deux Chambres cette année, le premier ministre suppléant peut-il nous dire quand l'hymne national sera adopté par le Parlement et même si cela sera fait avant l'ajournement d'été?

[L'hon. M. Lambert.]

**L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant):** Monsieur le président, je crois que ce projet a été annoncé dans le discours du trône et, si je me souviens bien, il y a eu un débat sur cette question l'autre jour. Toutefois, si cette réponse ne plaît pas à mon honorable ami, je pourrais peut-être y ajouter demain.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné qu'il y a déjà deux mois que le délai de deux ans que le gouvernement s'était fixé est écoulé, le gouvernement a-t-il l'intention de respecter le plus possible au moins cette promesse-là et de doter notre pays d'un hymne national avant l'ajournement d'été?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, comme je l'ai déclaré tantôt, ce projet a été annoncé dans le discours du trône.

[Traduction]

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA «BUILDING FUND CORPORATION» DU SIGM—VIOLATION DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État s'il a vu à ce que je lui avais demandé, la semaine dernière, au sujet de la possibilité de poursuivre la *Building Fund Corporation* du SIGM aux termes de la loi sur les compagnies?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler aux députés que le 21 juin dernier, le ministère a reçu les sommaires pour les exercices terminés le 31 mars 1964 et le 31 mars 1965 et que la compagnie est maintenant en règle.

**M. Nielsen:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Si on a reçu ces sommaires le 21 juin dernier, c'était avant la réponse donnée en cette Chambre à une question que le député de Kootenay-Ouest avait inscrite au *Feuilleton*. Pourquoi ne pas avoir alors donné le renseignement à la Chambre?

**L'hon. M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques mots à ma première réponse. Le secrétariat d'État n'a jamais poursuivi aucune compagnie, aucun administrateur ou aucun fonctionnaire d'une compagnie pour défaut de présentation des sommaires annuels. Cela, surtout parce qu'il était difficile de mettre en vigueur les dispositions punitives de l'ancienne loi sur les